



KPMG S.A.
Centre
14 avenue Des Droits de l'Homme
ZAC du Champ Chardon
CS 43034
45030 Orléans cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)2 38 24 95 60
Télécopie : +33 (0)2 38 24 95 70
Site internet : www.kpmg.fr

TRANSITIONS PRO CENTRE-VAL DE LOIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
TRANSITIONS PRO CENTRE-VAL DE LOIRE
931, rue de Bourges - 45160 OLIVET

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Centre
14 avenue Des Droits de l'Homme
ZAC du Champ Chardon
CS 43034
45030 Orléans cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)2 38 24 95 60
Télécopie : +33 (0)2 38 24 95 70
Site internet : www.kpmg.fr

TRANSITIONS PRO CENTRE-VAL DE LOIRE

Siège social : 931, rue de Bourges - 45160 OLIVET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au conseil d'administration de l'association TRANSITIONS PRO CENTRE-VAL DE LOIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRANSITIONS PRO CENTRE-VAL DE LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples

conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les engagements de financement de formation relatifs à des actions de formation sont comptabilisés en charges lors de la décision de financement de ces actions comme décrit au paragraphe « 3 Charges à payer pour engagements de financement de formation » de la note « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe. A la clôture, les engagements tenant compte des annulations probables non décaissés sont inscrits en charges à payer.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association décrite dans le paragraphe « 3 Charges à payer pour engagements de financement de formation ». Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il



TRANSITIONS PRO CENTRE-VAL DE LOIRE
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
12 mai 2021

attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 12 mai 2021

KPMG S.A.

Benoit Blais
Commissaire aux comptes

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2020

DE L'ACTIVITE

Projet de Transition Professionnelle

Transitions Pro Centre Val de Loire

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Bilan actif au 31 décembre 2020	1
• Bilan passif au 31 décembre 2020	2
• Compte de résultat en liste (1ère partie)	3
• Compte de résultat en liste (2ème partie)	4
-Activité et moyens	5
-Règles et méthodes comptables	6
-Règles et méthodes comptables (2)	7
• Variation des immobilisations sur l'exercice	8
• Variation des amortissements sur l'exercice	9
• Etat des échéances des créances	10
• Etat des comptes de régularisation	11
- produits à recevoir	
- charges constatées d'avance	
• Détail des disponibilités	12
• Détail des dotations et reprises de provisions	13
• Etat des échéances des dettes	14
• Etat des comptes de régularisation passif :	15
• Détail des produits et charges exceptionnels	16
• Report A Nouveau et Affectation du Résultat	17
• Tableau du suivi des engagements de financement de formation tous dispositifs	18
- charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime	
- suivi du restant à financer par millésime	
• Tableau du suivi des engagements de financement de formation PTP	19
- charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime	
- suivi du restant à financer par millésime	
• Tableau du suivi des engagements de financement de formation CDI	20
- charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime	
- suivi du restant à financer par millésime	
• Tableau du suivi des engagements de financement de formation CDD	21
- charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime	
- suivi du restant à financer par millésime	

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	2020			2019
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur
				nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	159 861,07	159 861,07	-	-
Immobilisations corporelles	1 622 249,22	1 336 587,37	285 661,85	298 430,77
Immobilisations financières	214,09	-	214,09	214,09
Total de l'actif immobilisé (I)	1 782 324,38	1 496 448,44	285 875,94	298 644,86
ACTIF CIRCULANT				
France Compétence	1 888 106,00		1 888 106,00	2 466 287,82
Créances sur autres subventions				
▫ Subventions & aides publiques à recevoir	80 892,82		80 892,82	125 589,25
▫ Créances et comptes rattachés au titre du CIF	-		-	115 027,53
▫ Créances au titre de la Convention Cadre FPSPP : Annexe Financière 2017	-		-	-
▫ Créances au titre de la Convention Cadre FPSPP : Annexe Financière 2018	-		-	1 088 405,82
Adhérents et comptes rattachés	-		-	-
Autres créances	67 824,09		67 824,09	330 546,19
Charges constatées d'avance	11 832,86		11 832,86	27 576,77
Valeurs mobilières de placement	-		-	-
Disponibilités	16 856 400,28		16 856 400,28	19 205 169,12
Comptes de liaison	-		-	-
Total de l'actif circulant (II)	18 905 056,05	-	18 905 056,05	23 358 602,50
TOTAL GENERAL (I+II)	20 687 380,43	1 496 448,44	19 190 931,98	23 657 247,36

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2020

RASSIF	2020	2019
FONDS PROPRES		
Réserve	-	-
Report à nouveau	6 574 637,17	2 483 029,99
Excédent ou déficit	(2 142 769,31)	4 091 607,18
Total des fonds propres (I)	4 431 867,86	6 574 637,17
FONDS DEDIES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	9 031,00	17 409,09
Provisions pour charges	562 276,30	770 262,03
Total des provisions (III)	571 307,30	787 671,12
DETTES		
Emprunt et dettes assimilées	-	-
France Compétences	-	-
Charges à payer pour engagements de financement de formation	13 681 119,55	15 704 281,72
Dettes fournisseurs	96 189,80	158 219,75
Dettes fiscales et sociales :		
▫ Dettes fiscales	31 470,52	31 831,09
▫ Dettes sociales	284 833,80	352 050,10
Autres dettes	94 143,16	48 556,41
Comptes de liaison	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Total des dettes (IV)	14 187 756,83	16 294 939,07
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	19 190 931,98	23 657 247,36

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL EN LISTE - EXERCICE 2020

	2020	2019	Variation	%
Concours de France Compétences				
▢ au titre des collectes légales	13 287 697,08	15 465 207,00	(2 177 509,92)	-14,08%
▢ au titre de la péréquation	-	-	-	N/A
Contributions supplémentaires	-	-	-	N/A
Subventions de formation	227 249,35	2 987 407,51	(2 760 158,16)	-92,39%
Utilisation des fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres produits de formation	-	-	-	
▢ Reprise de provisions	17 409,09	100 511,39	(83 102,30)	-82,68%
TOTAL PRODUITS DE FORMATION	13 532 355,52	18 553 125,90	(5 020 770,38)	-27,06%
Charges de formation	11 107 882,52	13 445 117,38	(2 337 234,86)	-17,38%
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	3 083 772,00	-	3 083 772,00	N/A
Reports en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres charges de formation	63 008,47	85 511,10	(22 502,63)	-26,32%
TOTAL CHARGES DE FORMATION	14 254 662,99	13 530 628,48	724 034,51	5,35%
TOTAL I RESULTAT DES ACTIVITES DE FORMATION	(722 307,47)	5 022 497,42	(5 744 804,89)	-114,38%

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL EN LISTE - EXERCICE 2020 (SUITE)

	2020	2019	Variation	%
Subvention de fonctionnement	22 536,50	29 931,43	(7 394,93)	-24,71%
Transferts de charges	104 496,97	193 122,44	(88 625,47)	-45,89%
Reprises de provisions pour risques et charges	-	-	-	-
▢ Au titre des appels à projets FPSPP	0,00	-	-	N/A
▢ Autres	0,00	184 786,90	(184 786,90)	-100,00%
Utilisation des fonds dédiés	0,00	-	-	N/A
Autres produits	50 364,82	1 062 646,71	(1 012 281,89)	-95,26%
TOTAL PRODUITS LIES AU FONCTIONNEMENT	177 398,29	1 470 487,48	(1 293 089,19)	-87,94%
Autres achats et charges externes	465 441,16	611 209,56	(145 768,40)	-23,85%
Impôts et taxes	92 388,88	195 605,54	(103 216,66)	-52,77%
Charges de personnel Salaires et traitements	-	-	-	-
▢ Salaires et traitements	681 096,06	1 012 898,29	(331 802,23)	-32,76%
▢ Charges sociales	346 724,90	474 122,98	(127 398,08)	-26,87%
Dotation aux amortissements et provisions	-	-	-	-
▢ Dotation aux amortissements et dépréciations	12 768,92	14 834,40	(2 065,48)	-13,92%
▢ Dotation aux provisions	39 419,76	6 543,25	32 876,51	502,45%
Report en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres charges	12 088,00	195 667,90	(183 579,90)	-93,82%
TOTAL CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	1 649 927,68	2 510 881,92	(860 954,24)	-34,29%
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(1 472 529,39)	(1 040 394,44)	(432 134,95)	41,54%
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	(2 194 836,86)	3 982 102,98	(6 176 939,84)	-155,12%
PRODUITS FINANCIERS	-	2 078,59	(2 078,59)	-100,00%
CHARGES FINANCIERES	212,63	2 592,18	(2 379,55)	-91,80%
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	(212,63)	(513,59)	300,96	-58,60%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	248 364,97	303 615,36	(55 250,39)	-18,20%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	196 084,79	193 597,57	2 487,22	1,28%
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	52 280,18	110 017,79	(57 737,61)	-52,48%
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)	-	-	-	N/A
EXCEDENT ou DEFICIT (III + IV+ V - VI)	(2 142 769,31)	4 091 607,18	(6 234 376,49)	-152,37%

TOTAL PRODUITS	13 958 118,78	20 329 307,33	(6 371 188,55)
TOTAL CHARGES	16 100 888,09	16 237 700,15	(136 812,06)

ACTIVITE ET MOYENS

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Transitions professionnelles

- l'instruction des demandes de prise en charge des projets des salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée et à durée déterminée, des salariés titulaires d'un contrat de travail conclu avec une entreprise de travail temporaire et des salariés titulaires d'un contrat de travail d'intermittent du spectacle, et la décision quant à la réalisation et le financement des projets de transition professionnelle ; dans ce cadre, l'Association apprécie la pertinence du projet professionnel et notamment la cohérence du projet de transition professionnelle destiné à permettre de changer de métier ou de profession, la pertinence du parcours de formation et des modalités de financement envisagés à l'issue de l'action de positionnement préalable et les perspectives d'emploi à l'issue de l'action de formation, notamment dans la région ;
- l'examen et la vérification du caractère réel et sérieux du projet de reconversion professionnelle mentionné au 2° du II de l'article L5422-1 du code du travail ;
- le contrôle de la qualité des formations dispensées dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, tel que prévu à l'article L. 6316-3 du code du travail, en s'assurant, sur la base de critères définis par décret en Conseil d'Etat, de la capacité du prestataire de formation à dispenser une formation de qualité ;
- le paiement des frais résultant des actions de formation mentionnées au 1° de l'article L. 6313-1 du code du travail qui s'effectue dans les conditions prévues aux I et II de l'article R. 6332-25 et par l'article R. 6332-26 du même code ;
- l'examen des recours gracieux contre la décision de l'Association « Transitions Pro Centre Val de Loire » par une instance paritaire de recours, créée au sein de l'Association « Transitions Pro Centre Val de Loire » par son Conseil d'administration, et, le cas échéant, pour les projets de transition professionnelle, la transmission d'une demande de médiation à France compétences, telle que prévue à l'article R. 6123-14

Besoins en compétences et accompagnement

- l'information du public sur les organismes délivrant le conseil en évolution professionnelle (CEP) ;
- le suivi de la mise en œuvre du CEP sur le territoire régional, sur la base de la méthodologie définie par France compétences, ainsi que la participation au partage d'expériences et de pratiques du réseau des opérateurs du CEP (APEC, Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions Locales et opérateurs régionaux du CEP des actifs occupés, hors agents publics) ;
- l'analyse des besoins en emplois, en compétences et en qualifications sur le territoire, sur la base notamment du socle d'indicateurs définis au niveau national, ainsi que l'élaboration de partenariats régionaux avec notamment l'Etat, le conseil régional et les acteurs du service public de l'emploi permettant l'élaboration et la mise en œuvre des parcours professionnels ;
- la définition des critères régionaux pour l'évaluation des dossiers de transition professionnelle. En application du I de l'article R. 6323-14-2 du code du travail, lorsque les demandes de prise en charge d'un projet de transition professionnelle présentées à l'Association Transitions Pro Centre Val de Loire ne peuvent être simultanément satisfaites, la commission est admise à déclarer prioritaires certaines catégories d'actions et de publics au regard des spécificités de son territoire et des recommandations établies par France compétences au titre du 10° de l'article

Certifications paritaires interprofessionnelles

- L'Association « Transitions Pro Centre Val de Loire » est également chargée du déploiement du socle de connaissances et de compétences professionnelles (certificat CléA) au niveau de la région
- Dans ce cadre, elle a pour missions d'organiser des sessions de validation de la certification relative au socle de connaissances et de compétences professionnelles dans la région et d'examiner les dossiers. Elle assure de plus la promotion du socle de connaissances et de compétences professionnelles (certificat CléA).

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées par Transitions pro CVL durant l'exercice couvre en premier lieu l'ensemble des missions prévues dans les statuts

L'Association des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini

L'Association « Transitions Pro Centre Val de Loire » a exercé les missions susvisées à l'égard de

- l'ensemble des salariés, en matière de gestion des transitions professionnelles et d'analyse des besoins en emploi et en compétences
 - l'ensemble des salariés, à l'exclusion de ceux relevant d'une branche professionnelle délégataire, des demandeurs d'emploi et, si la réglementation le permet, des jeunes sous statut scolaire dans la région Centre Val de Loire, concernant le certificat CléA
 - tous les établissements et toutes les entreprises situés dans la région Centre Val de Loire, y compris ceux et celles du champ
- Par ailleurs Transitions pro CVL a été le porteur de la réponse régionale à l'appel à manifester l'intérêt ouvert par l'Etat, fin 2020, dans le cadre du nouveau dispositif « Transitions collectives »

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants

— Investissements

L'année 2020 a constitué la première année au cours de laquelle Transitions pro CVL a exercé uniquement les missions assignées par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018. En effet, durant l'année 2019, Transitions pro a continué à déployer le CEP, le temps que l'opérateur issu de l'appel d'offre France Compétences soit désigné. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de Transitions pro CVL a souhaité faire preuve de la plus grande prudence au niveau de l'ensemble des charges engagées et en particulier au niveau des investissements. Seuls quelques aménagements assimilables à des dépenses courantes (et financés dans le cadre d'une autorisation exceptionnelle donnée par la DGEFP d'imputer ces dépenses « hors convention d'objectifs et de moyens ») ont donc été réalisés

— Ressources humaines

Le plan de restructuration de la structure lié à l'évolution de ses missions (5 suppressions de postes) a pris effet en décembre 2019

Dans ce contexte, les ressources humaines 2020 de la structure ont été de 14 personnes en CDI auxquelles se sont joints ponctuellement 2 personnes en CDD pour un surcroît d'activité. Ce surcroît a été lié à une opération de relance visant à obtenir les éléments permettant de traiter certains anciens dossiers CIF dont la date de fin de formation était terminée et qui n'étaient pas soldés. Cette opération avait pour objectif de disposer d'une vision plus précise du montant des provisions constituées aux fins de financement des engagements à financer les formations.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sous réserve des adaptations prévues par le règlement N° 2019-03, les organismes paritaires de la formation professionnelle appliquent les dispositions du règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (PCG).

Les comptes annuels sont présentés et arrêtés en conformité avec l'arrêté du 26 décembre 2019 portant homologation du règlement n° 2019-03 du 5 juillet 2019 relatif aux comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences.

Les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019 sont d'une durée identique de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits marquants 2020

Introduction :

L'activité de Transition pro CVL a été bien entendu fortement impactée, comme pour toute structure, par la pandémie de Covid en particulier durant le premier confinement :

- Fermeture des Organismes de Formation
- Réintégration de leurs entreprises par les bénéficiaires des formations financées
- Absence d'interlocuteurs au sein des OF et des entreprises, disponibles pour remplir les dossiers de demande de financement
- Impacts sur l'organisation interne

2020 est aussi la première année d'existence de Transitions pro CVL qui a remplacé le Fongecif au 1^{er} janvier en s'étant au préalable dotée de nouveaux statuts (voir « faits marquants arrêté 2019 ») intégrant les nouvelles missions confiées à la structure par la loi.

De façon plus spécifique, 2020 est aussi la seconde année au cours de laquelle la structure a géré le dispositif CPF PTP dont les conditions d'accès diffèrent assez sensiblement de celles qui prévalaient dans le cadre du CIF, en particulier du fait de désormais :

- Les formations financées doivent être obligatoirement certifiantes
- Les formations financées doivent conduire à un changement de métier matérialisé par un changement de code ROME entre le métier exercé avant la formation et celui du métier cible. La dimension « reconversion » du dispositif est ainsi clairement affirmée

Il en résulte deux conséquences notables :

- Une diminution structurelle du volume de demandes de financement (outre la spécificité conjoncturelle 2020 liée à la pandémie Covid) : les formations non certifiantes ou ne conduisant pas à un changement de métier ne sont désormais plus éligibles
- Une évolution du profil des bénéficiaires et de la solidité de leur motivation à mener à terme leur projet, donc une incidence sur la « vie » des parcours une fois le financement accordé. En effet, même si le dispositif est « jeune », il apparaît au vu des deux premières années de son existence que :

o le taux d'abandon semble être assez nettement plus faible que le taux constaté pour les CIF et en tous cas,

o L'utilisation de la méthode de la moyenne des taux d'abandon des 3 dernières années pour évaluer les taux d'abandon prévisible n'est pas adaptée

Enfin, 2020 est la première année au cours de laquelle Transitions pro CVL a géré l'organisation des jury Clea (dispositif paritaire de certification de l'acquisition des savoirs de base) et la délivrance des certificats correspondants (par délégation de Certif pro).

Gestion du dispositifs CPF Projet de Transition Professionnelle (CPF PTP) :

Organisation et outils :

Dès avril 2020, la possibilité a été offerte de remplir des demandes de financement de CPF PTP entièrement dématérialisées, tant pour ce qui est de la partie liée au demandeur, celle liée à son entreprise (éléments de salaire, autorisation d'absence) que celle dévolue à l'Organisme de formation (devis, positionnement préalable).

Ceci a permis de traiter les demandes alors que les collaborateurs étaient en télétravail et ainsi de ne pas pénaliser les demandeurs et freiner l'activité, du moins pour ce qui concerne Transitions pro.

En juin 2020, le certificat de réalisation entièrement dématérialisé a été lui aussi mis en place. Il s'agit d'un outil permettant aux acteurs (bénéficiaire, OF et entreprises) qui nous communiquent les éléments autorisant les paiements, de nous transmettre ces éléments (attestation de présence, validation d'absence au sein de l'entreprise, ...) de façon dématérialisée en collaborant à un même dossier numérique : réduction des délais, fiabilité accrue, copacité de relance automatique, simplicité...

La convergence de l'ensemble des Transitions pro vers un SI unique est une mission assignée par la Loi à France compétences, propriétaire des licences de notre ERP depuis l'été 2020, et qui devrait aboutir en mai 2021.

1 / Dotation relative au financement du dispositif PTP

En application de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel notamment des articles 1 et 3, et du décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences, notamment de l'article 4, France compétences reverse aux organismes paritaires mentionnés au III de l'article 3 de loi du 5 septembre 2018 susvisé.

La dotation relative au financement des projets de transition professionnelle au titre de l'exercice 2020 a été comptabilisée en application de la délibération n° 2019-09-194 du Conseil d'Administration de France compétences.

Transitions Pro Centre Val de Loire

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

2/ Provision pour risques et charges

Au 31/12/2018, afin de faire face aux conséquences prévisibles de la réforme, le Fongecif Centre Val de Loire avait constitué au mieux de sa connaissance une provision pour risques et charges d'un montant de 615 000 €. Suite à l'évolution de la structure, un plan de restructuration a été mis en place sur le dernier trimestre 2019. La provision a été reprise à hauteur des sommes engagées dans le cadre du licenciement de 5 salariés. Au 31/12/2019, la provision restante était de 312 843 € correspondant aux mesures d'accompagnement sociales sur la base du plan de réorganisation négocié. Au 31/12/2020, la provision s'élève à 65 437 € soit une reprise de provision sur l'exercice de 247 405 €.

Par ailleurs, un contentieux oppose Transitions Pro Centre Val de Loire à l'un de ses fournisseurs. Ce contentieux a fait l'objet d'une provision pour un montant de 23 915 €.

Transitions Pro Centre Val de Loire comptabilise les engagements de retraite selon la recommandation 2013-02 de l'ANC. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

le taux d'actualisation utilisé est de 0,40%

le taux de revalorisation des salaires est de 1%

une probabilité de présence jusqu'à l'âge de la retraite est prise en compte. La provision tient compte d'un taux de charges sociales et fiscales de 50%

3/ Charges à payer pour engagements de financement de formation

Les engagements de financement de formation (EFF) relatifs à des actions de formation (contributions légales et supplémentaires) sont comptabilisés en charges lors de la décision de financement de ces actions. Le montant de l'engagement tient compte des annulations probables des actions de formation.

Le taux d'annulation retenu pour le dispositif PTP est de 10,64 % au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2019, il était de 10,93%.

4/ Durées d'amortissement

Les immeubles sont amortis selon la méthode des composants.

Bâtiment structure	L	50 ans
Bâtiment fenêtre/menuiserie	L	20 ans
Bâtiment toiture	L	15 ans
Installations	L	10 ans
Matériel de bureau	L	5 ans
Mobilier	L	10 à 15 ans
Logiciels	L	1 à 3 ans

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Perspectives :

La fin de l'année 2020 a été marquée par la parution d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) émis par le ministère du travail et concernant la mise en place de plateformes en mesure de piloter un nouveau dispositif issu du plan de relance : Transitions Collectives.

Ce nouveau dispositif (doté initialement de 500 M€ au niveau national) a pour objectif de permettre à des salariés dont les emplois sont fragilisés de s'orienter vers des métiers porteurs (dans via une formation certifiante pouvant durer jusqu'à 24 mois et ainsi éviter le licenciement).

Durant cette formation, salaires et frais de formation sont pris en charge à des taux dégressifs en fonction de la taille de l'entreprise. La gestion du dispositif au sens du processus qui va du dépôt de la demande de financement aux règlements est confiée au Transitions pro.

En Centre Val de Loire, une plateforme régionale unique dotée d'antennes territoriales a été l'option retenue pour permettre de créer une dynamique autour de cette action : adhésion d'entreprises « recruteuses », identification d'entreprises recruteuses, adhésion et accompagnement des salariés dont les emplois sont fragilisés.

Les partenaires réunis au sein de cette plateforme (Etat, Région, ensemble des OPCO, ensemble des pôles de compétitivité présents en région, territoires d'industrie, ...) ont demandé à Transitions pro CVL d'être le porteur de leur réponse à l'AMI.

L'Etat a labellisé cette plateforme en janvier 2021.

Outre sa dimension de positionnement politique au sein de l'environnement régional, cette action, représente potentiellement une capacité d'engagement supplémentaire d'environ 15 M€ pour Transitions pro CVL.

Reversement de report à nouveau GIF et engagements hors bilan

Transitions Pro Centre Val de Loire a effectué un reversement de trésorerie au titre du report à nouveau des dispositifs CIF CDI et CIF CDD à France Compétences. Ce reversement égale à 60% du report à nouveau du 31/12/19 a été constaté en charge d'exploitation pour un montant de 3 083 772 euros. Bien que constaté en charge d'exploitation ce montant est de nature exceptionnelle en raison de la fin du dispositif réglementaire du congé individuel de formation.

Transitions Pro Centre Val de Loire devra reverser 40% des reports à nouveau CDI et CDD à France Compétences au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'extinction des derniers congés individuels de formation engagés avant le 1er janvier 2019. Cette charge classée en exploitation est toutefois de nature exceptionnel en raison de la fin du dispositif réglementaire.

VARIATION DES IMMOBILISATIONS SUR L'EXERCICE

ELEMENTS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
▫ Logiciels	159 861,07	-	-	159 861,07
▫ Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
TOTAL I	159 861,07	-	-	159 861,07
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
▫ Terrains	107 292,10	-	-	107 292,10
▫ Constructions sur sol propre	876 699,67			876 699,67
▫ Constructions sur sol d'autrui	-			-
▫ Installations générales, agencements, aménagements	480 369,84			480 369,84
▫ Matériel de transport	-			-
▫ Matériel informatique	39 228,28			39 228,28
▫ Matériel de bureau	26 163,21			26 163,21
▫ Mobilier	92 496,12			92 496,12
▫ Immobilisations corporelles en cours	-			-
▫ Avances & acomptes	-			-
TOTAL II	1 622 249,22	-	-	1 622 249,22
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
▫ Titres de participation BPVF	-			-
▫ Dépôts et cautionnements	214,09			214,09
TOTAL III	214,09	-	-	214,09
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 782 324,38	-	-	1 782 324,38

VARIATION DES AMORTISSEMENTS SUR L'EXERCICE

ELEMENTS	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
▫ Logiciels	159 861,07			159 861,07
TOTAL I	159 861,07	-	-	159 861,07
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
▫ Constructions sur sol propre	703 108,32	10 551,32		713 659,64
▫ Constructions sur sol d'autrui	-			-
▫ Installations générales, agencements, aménagements	462 822,52	2 217,60		465 040,12
▫ Matériel de transport	-			-
▫ Matériel informatique	39 228,28			39 228,28
▫ Matériel de bureau	26 163,21			26 163,21
▫ Mobilier	92 496,12			92 496,12
TOTAL II	1 323 818,45	12 768,92	-	1 336 587,37
TOTAL GENERAL (I+II)	1 483 679,52	12 768,92	-	1 496 448,44

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
PTP			
▣ Créances et comptes rattachés au titre du PTP :	1 888 106,00	1 888 106,00	-
▣ Collecte à recevoir année N	1 638 287,24	1 638 287,24	-
▣ Collecte à recevoir année N-1	249 818,76	249 818,76	-
▣ Subventions & aides publiques à recevoir :	75 593,52	75 593,52	-
▣ FSE	-	-	-
▣ Région	-	-	-
▣ AGEFIPH	75 593,52	75 593,52	-
▣ Etat	-	-	-
▣ Autres	-	-	-
▣ Produits à recevoir de fonctionnement :	44 353,25	44 353,25	-
▣ Frais de fonctionnement dotation CEP	16 871,25	16 871,25	-
▣ Frais de fonctionnement sur projets FPSPP	-	-	-
▣ Frais de fonctionnement sur PIC	27 482,00	27 482,00	-
▣ Autres produits à recevoir :	23 470,84	23 470,84	-
▣ Péréquation	-	-	-
▣ Rbl divers	6 664,54	6 664,54	-
▣ Rbl Malakoff	-	-	-
▣ acomptes fournisseurs & avoir à recevoir & autres	16 806,30	16 806,30	-
Sous-total PTP	2 031 523,61	2 031 523,61	-
CDI			
▣ Créances et comptes rattachés au titre du CDI :	-	-	-
▣ Collecte à recevoir	-	-	-
▣	-	-	-
▣ Subventions & aides publiques à recevoir :	5 299,30	5 299,30	-
▣ FSE	-	-	-
▣ Région	-	-	-
▣ AGEFIPH	-	-	-
▣ Etat	-	-	-
▣ Autres	5 299,30	5 299,30	-
▣ Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat 2013-2015 (Annexe Financière 2018) :	-	-	-
▣ Mutations économiques et technologiques	-	-	-
▣ CPF	-	-	-
▣ Bilans de compétences	-	-	-
▣ Projet CIF CDI	-	-	-
Sous-total CDI	5 299,30	5 299,30	-
CDD			
▣ Créances et comptes rattachés au titre du CDD :	-	-	-
▣ Collecte à recevoir	-	-	-
▣	-	-	-
▣ Subventions & aides publiques à recevoir :	-	-	-
▣ FSE	-	-	-
▣ Région	-	-	-
▣ AGEFIPH	-	-	-
▣ Etat	-	-	-
▣ Autres	-	-	-
▣ Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat 2013-2015 (Annexe Financière 2018) :	-	-	-
▣ CPF	-	-	-
▣ Projet CIF CDD	-	-	-
▣ Bilans de compétences	-	-	-
▣ EXP TER 2016 Revel Emploi	-	-	-
Sous-total CDD	-	-	-
Total	2 036 822,91	2 036 822,91	-

ETAT DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF - DISPOSITIFS

PRODUITS A RECEVOIR		2020	2019
PFP			
Collecte à recevoir		1 888 106,00	2 466 287,82
Année N		1 638 287,24	2 466 287,82
Année N-1		249 818,76	
Subventions & aides publiques à recevoir :		75 593,52	113 814,28
FSE			
Région			
AGEFIPH			
Etat		75 593,52	113 814,28
Autres			
Produits à recevoir de fonctionnement :		44 353,25	290 955,72
Frais de fonctionnement dotation CEP		16 871,25	164 514,25
Frais de fonctionnement sur projets FPSPP			76 690,47
Frais de fonctionnement sur PIC		27 482,00	49 751,00
Autres produits à recevoir :		23 470,84	39 590,47
Péréquation			
Rbt divers		6 664,54	29 501,60
Rbt Malakoff			
acomptes fournisseurs & avoir à recevoir & autres		16 806,30	10 088,87
Sous total PFP		2 031 523,61	2 910 648,29
CDI			
Collecte à recevoir			93 956,74
Subventions & aides publiques à recevoir :		5 299,30	11 774,97
FSE			
Région			
AGEFIPH			
Etat			
Autres		5 299,30	11 774,97
Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat (Annexe Financière 2017) :			
Mutations économiques et technologiques			
CPF			
Bilans de compétences			
Projet CIF CDI			
Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat (Annexe Financière 2018) :			420 018,98
Mutations économiques et technologiques			
CPF			420 018,98
Bilans de compétences			
Projet CIF CDI			
Sous total CDI		5 299,30	525 750,71
CDD			
Collecte à recevoir			21 070,77
Subventions & aides publiques à recevoir :			
FSE			
Région			
AGEFIPH			
Etat			
Autres			
Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat (Annexe Financière 2017) :			
Mutations économiques et technologiques			
CPF			
Bilans de compétences			
Projet CIF CDD			
Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat (Annexe Financière 2018) :			668 386,84
CPF			72 541,40
Projet CIF CDD			
Bilans de compétences			
EXP TER 2016 Revel Emploi			595 845,44
Sous total CDD			689 457,61
Total		2 036 822,91	4 125 856,61
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		2020	2019
Charges constatées d'avance moyens généraux :			
sur Activité			
sur Fonctionnement		11 832,86	27 576,77
Total		11 832,86	27 576,77

DETAIL DU PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2020

PORTEFEUILLE	Valeur d'acquisition	Evaluation au 31/12/2020	+ ou - valeurs latentes	Provisions 2020
ACTIVITE CDI				
			-	
			-	
			-	
			-	
Total I	-	-	-	-
ACTIVITE CDD				
			-	
			-	
Total II	-	-	-	-
ACTIVITE PTP				
			-	
			-	
			-	
Total III	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	-	-	-

DETAIL DES COMPTES BANCAIRES AU 31 DECEMBRE 2020

COMPTES BANCAIRES ET CAISSE	PTP		CDI		GDD	
	Solde comptable débiteur	Solde comptable créditeur	Solde comptable débiteur	Solde comptable créditeur	Solde comptable débiteur	Solde comptable créditeur
Caisse d'Epargne	11 894 216,41		3 870 618,25 €		1 091 395,88	
Caisse	169,74					
Intérêts courus à recevoir		36,12				
Total	11 894 386,15	36,12	3 870 618,25	-	1 091 395,88	-

COMPTES DE LIAISON	PTP	GDI	GDD
Comptes de liaison débiteur	477 988,91	-	-
Comptes de liaison créditeur		265 714,39	212 274,52
Total	477 988,91	(265 714,39)	(212 274,52)

DISPONIBILITES TOTALES AU 31 DECEMBRE 2020

DISPONIBILITES TOTALES PAR DISPOSITIF	PTP	GDI	GDD
	12 372 338,94	3 604 903,86	879 121,36

DETAIL DES DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS

ELEMENTS	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises		Montant à la fin de l'exercice
			prov pour risques non utilisées	prov pour risques utilisées	
FONCTIONNEMENT					
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES					
▫ Charges liées à la loi du 05/09/2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel	312 842,52		152 800,95	94 604,54	65 437,03
▫ Litiges	23 915,00				23 915,00
▫ Autres provisions :					
- Indemnités de fin de carrière	433 504,51	39 419,76			472 924,27
Sous total I	770 262,03	39 419,76	152 800,95	94 604,54	562 276,30
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
▫ Immobilisations incorporelles	-				-
▫ Immobilisations corporelles	-				-
▫ Immobilisations financières	-				-
▫ Entreprises coïsantes	-				-
▫ Autres créances	-				-
▫ Autres provisions pour dépréciation :	-				-
Sous total II	-	-	-	-	-
Sous total fonctionnement	770 262,03	39 419,76	152 800,95	94 604,54	562 276,30
CDI					
PROVISIONS					
• Autres provisions :					
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2018	428		428		-
▫ Litiges					-
Sous total CDI	428,00	-	428,00	-	-
CDD					
PROVISIONS					
• Autres provisions :					
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions					-
▫ Litiges		4 238,00	-		4 238,00
Sous total CDD	-	4 238,00	-	-	4 238,00
PTP					
PROVISIONS					
• Autres provisions :					
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2019	16 981,09		16 981,09		-
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions 2020		4 793,00			4 793,00
▫ Litiges					-
Sous total PTP	16 981,09	4 793,00	16 981,09	-	4 793,00
Total	787 671,12	48 450,76	170 210,04	94 604,54	571 307,30

Dont dotations & reprises :	Dotations	Reprises
▫ Exploitation	48 450,76	17 409,09
▫ Financières		
▫ Exceptionnelles	-	247 405,49
TOTAL GENERAL	48 450,76	264 814,58

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN CINQ ANS AU +	A PLUS DE CINQ ANS
PTP				
▫ Dettes et comptes rattachés au titre du PTP :	12 860 504,70	2 589 671,26	10 270 833,44	
▫ Fournisseurs :				
▫ Fournisseurs	75 951,28	75 951,28		
▫ FNP	20 238,52	20 238,52		
▫ Dettes fiscales :				
▫ CAP sur dettes fiscales	31 470,52	31 470,52		
▫ Dettes sociales :				
▫ CAP sur dettes sociales	284 833,80	284 833,80		
▫ Contribution FPSPP				-
▫ Fonds réservés remboursables				-
▫ Autres dettes :				
▫ CAP sur autres dettes	31 320,68	31 320,68		-
Sous total PTP	13 304 319,50	3 033 486,06	10 270 833,44	-
CDI				
▫ Dettes et comptes rattachés au titre du CDI :	798 228,05	798 228,05		-
▫ Fournisseurs :				
▫ Fournisseurs				-
▫ FNP				-
▫ Dettes fiscales :				
▫ CAP sur dettes fiscales				-
▫ Dettes sociales :				
▫ CAP sur dettes sociales				-
▫ Contribution FPSPP				-
▫ Fonds réservés remboursables				-
▫ Autres dettes :				
▫ CAP sur autres dettes	8 485,48	8 485,48		-
▫ Reversement de trésorerie RAN	2 083 889,00	2 083 889,00		-
Sous total CDI	2 890 602,53	2 890 602,53	-	-
CDD				
▫ Dettes et comptes rattachés au titre du CDD :	22 386,80	22 386,80		-
▫ Fournisseurs :				
▫ Fournisseurs				-
▫ FNP				-
▫ Dettes fiscales :				
▫ CAP sur dettes fiscales				-
▫ Dettes sociales :				
▫ CAP sur dettes sociales				-
▫ Contribution FPSPP				-
▫ Fonds réservés remboursables				-
▫ Autres dettes :				
▫ CAP sur autres dettes	54 337,00	54 337,00		-
▫ Reversement de trésorerie RAN	999 883,00	999 883,00		-
Sous total CDD	1 076 606,80	1 076 606,80	-	-
Total	17 271 528,83	7 000 695,39	10 270 833,44	-

ETAT DES COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

CHARGES A PAYER	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
PTP		
▫ Charges à payer sur Formations :	12 860 504,70	11 927 240,94
▫ PTP	12 860 504,70	11 927 240,94
▫ Collecte à reverser		
▫ Reversement de trésorerie		
▫ FNP - Fournisseurs :	96 189,80	158 219,75
▫ Fournisseurs	75 951,28	155 930,71
▫ FNP	20 238,52	2 289,04
▫ Dettes fiscales :	31 470,52	31 831,09
▫ Provision charges sur congés payés	14 585,52	15 947,09
▫ Organismes fiscaux	16 885,00	15 884,00
▫ Dettes sociales :	284 833,80	352 050,10
▫ Provision pour congés payés	142 997,00	131 576,00
▫ Provision charges sur congés payés	70 220,02	65 970,72
▫ Organismes sociaux	71 616,78	154 503,38
▫ Autres charges de personnel		
▫ Contribution FPSPP		
▫ Autres dettes :	31 320,68	40 070,93
▫ PIC VAE	28 442,50	39 777,00
▫ Cotisations FPSPP		
▫ IJ reçues		293,93
▫ Crédoeurs divers	2 842,06	
▫ Banque	36,12	
Sous total PTP	13 304 319,50	12 509 412,81
CDI		
▫ Charges à payer sur Formations :	2 882 117,05	3 465 825,76
▫ CIF	798 228,05	3 465 825,76
▫ Collecte à reverser		
▫ Reversement de trésorerie	2 083 889,00	
▫ Autres dettes :	8 485,48	8 485,48
▫ Crédoeurs divers	8 485,48	8 485,48
Sous total CDI	2 890 602,53	3 474 311,24
CDD		
▫ Charges à payer sur Formations :	1 022 269,80	311 215,02
▫ CIF	22 386,80	311 215,02
▫ Collecte à reverser		
▫ Reversement de trésorerie	999 883,00	
▫ Autres dettes :	54 337,00	-
▫ Crédoeurs divers	54 337,00	
Sous total CDD	1 076 606,80	311 215,02
Total	17 271 528,83	16 294 939,07

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

OPERATIONS DE L'EXERCICE	PTP		CDI		CDD	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
□ Différence de règlement						
□ Autres produits exceptionnels		955,00				
□ Autres charges exceptionnelles	346,00		149 637,53		46 095,00	
□ Reprise exceptionnelle aux provisions				192 976,28		54 429,21
Total	346,00	955,00	149 637,53	192 976,28	46 095,00	54 429,21

OPERATIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS	PTP		CDI		CDD	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
□ Prov Impôt produits financiers						
□ Solde fournisseurs antérieurs et divers						
□ Régularisations diverses						
□ OD AN non reportée						
□ Ecart règlement	6,26	0,57				3,91
□ chèques non débités						
Total	6,26	0,57	-	-	-	3,91

REPORT A NOUVEAU ET AFFECTATION DU RESULTAT

	Débit	Crédit
RAN au 31/12/2019		6 574 637,17
Solde du Report A Nouveau avant affectation du Résultat 2020		6 574 637,17
Résultat 2020 de l'exercice		(2 142 769,31)
Solde du Report A Nouveau après affectation du Résultat 2020		4 431 867,86

Tableau de suivi des engagements de financement de formation Article 154-4 - Tout dispositif

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant à financer à l'ouverture de l'exercice N	1 247 089,27	3 041 471,73	13 407 429,59		17 695 990,59
B	Engagements & compléments de l'exercice N	2 048,41	3 761,25	118 100,33	13 782 523,92	13 906 433,91
G = A + B	TOTAL I	1 249 137,68	3 045 232,98	13 525 529,92	13 782 523,92	31 602 424,50
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	218 488,30	1 335 851,92	9 469 411,28	2 099 923,99	13 123 675,49
E	Annulations de l'exercice N	501 955,31	819 427,31	800 065,53	321 564,27	2 443 012,42
F = D + E	TOTAL II	720 443,61	2 155 279,23	10 269 476,81	2 421 488,26	15 566 687,91
G = C - F	Montant à financer à la clôture de l'exercice N	528 694,07	889 953,75	3 256 053,11	11 361 035,66	16 035 736,59

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charge à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	1 064 443,40	2 712 597,38	11 927 240,94		
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N				13 782 523,92	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				10,64%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements brut de l'exercice N				1 466 003,51	
D	Charges de formations décaissées au cours de l'exercice				2 099 923,99	
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	1 064 443,40	2 712 597,38	11 927 240,94		
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	312 051,97	508 562,88	2 643 908,28	10 216 596,42	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	312 051,97	508 562,88	2 643 908,28	10 216 596,42	13 681 119,55
Échéance à moins d'1 an		312 051,97	480 099,96	1 917 862,02	671 809,24	3 381 823,19
Échéance à plus d'1 an		-	28 462,92	726 046,26	9 544 787,18	10 299 296,36

Il a été tenu compte de la date de fin de formation pour la répartition de l'échéance à moins d'1 an et à plus d'1 an

Tableau de suivi des engagements de financement de formation Article 154-4 - PTP

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant à financer à l'ouverture de l'exercice N			13 407 429,59		13 407 429,59
B	Engagements & compléments de l'exercice N			118 100,33	13 782 523,92	13 900 624,25
C = A + B	TOTAL I	-	-	13 525 529,92	13 782 523,92	27 308 053,84
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N			9 469 411,28	2 099 923,99	11 569 335,27
E	Annulations de l'exercice N			800 065,53	321 564,27	1 121 629,80
F = D + E	TOTAL II	-	-	10 269 476,81	2 421 488,26	12 690 965,07
G = C - F	Montant à financer à la clôture de l'exercice N	-	-	3 256 053,11	11 361 035,66	14 617 088,77

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charge à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N			11 927 240,94		
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N				13 782 523,92	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				10,64%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements brut de l'exercice N				1 466 003,51	
D	Charges de formations décaissées au cours de l'exercice				2 099 923,99	
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	-	-	11 927 240,94		
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation			2 643 908,28	10 216 596,42	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	-	-	2 643 908,28	10 216 596,42	12 860 504,70
Échéance à moins d'1 an				1 917 862,02	671 809,24	2 589 671,26
Échéance à plus d'1 an				726 046,26	9 544 787,18	10 270 833,44

Il a été tenu compte de la date de fin de formation pour la répartition de l'échéance à moins d'1 an et à plus d'1 an

Tableau de suivi des engagements de financement de formation Article 154-4 - CIF CDI

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant à financer à l'ouverture de l'exercice N	1 199 232,15	2 728 977,63			3 928 209,78
B	Engagements & compléments de l'exercice N	2 048,41	2 709,72			4 758,13
C = A + B	TOTAL I	1 201 280,56	2 731 687,35	-	-	3 932 967,91
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	215 176,35	1 151 645,87			1 366 822,22
E	Annulations de l'exercice N	461 839,52	727 442,79			1 189 282,31
F = D + E	TOTAL II	677 015,87	1 879 088,66	-	-	2 556 104,53
G = C - F	Montant à financer à la clôture de l'exercice N	524 264,69	852 598,69	-	-	1 376 863,38

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charge à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	1 024 637,88	2 441 187,88			
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N					
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N					
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements brut de l'exercice N					
D	Charges de formations décaissées au cours de l'exercice					
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	1 024 637,88	2 441 187,88	-		
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	307 622,59	490 605,46			
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	307 622,59	490 605,46	-	-	798 228,05
Échéance à moins d'1 an		307 622,59	462 142,54			769 765,13
Échéance à plus d'1 an			28 462,92			28 462,92

Il a été tenu compte de la date de fin de formation pour la répartition de l'échéance à moins d'1 an et à plus d'1 an

Tableau de suivi des engagements de financement de formation Article 154-4 - CIF CDD

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant à financer à l'ouverture de l'exercice N	47 857,12	312 494,10			360 351,22
B	Engagements & compléments de l'exercice N		1 051,53			1 051,53
C = A + B	TOTAL I	47 857,12	313 545,63	-	-	361 402,75
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	3 311,95	184 206,05			187 518,00
E	Annulations de l'exercice N	40 115,79	91 984,52			132 100,31
F = D + E	TOTAL II	43 427,74	276 190,57	-	-	319 618,31
G = C - F	Montant à financer à la clôture de l'exercice N	4 429,38	37 355,06	-	-	41 784,44

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charge à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	39 805,52	271 409,50			
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N					
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N					
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N					
D	Charges de formations décaissées au cours de l'exercice					
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	39 805,52	271 409,50			
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	4 429,38	17 957,42			
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	4 429,38	17 957,42	-	-	22 386,80
Échéance à moins d'1 an		4 429,38	17 957,42			22 386,80
Échéance à plus d'1 an		-				-

Il a été tenu compte de la date de fin de formation pour la répartition de l'échéance à moins d'1 an et à plus d'1 an